

Habilitation Tramway et autres systèmes de transport guidé

RS1200 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	311
Formacode(s)	31840
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE · SIRET : 11006801200050

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette habilitation est requise pour tout personnel d'exploitation affecté à une tâche de sécurité, en particulier les conducteurs, sur un système de transport public guidé (tramway, métro, trolley, funiculaire, ...).

L'habilitation permet au personnel d'exploitation des transports publics guidés, en particulier les conducteurs, d'être affecté à une tâche de sécurité.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le personnel d'exploitation des transports publics guidés affecté à une tâche de sécurité, en particulier les conducteurs, reçoit une formation adéquate et une habilitation fixées par le règlement de sécurité de l'exploitation.

Les compétences visées par cette habilitation sont donc détaillées par l'exploitant, au regard des spécificités de chaque système de transport guidé, au sein du règlement de sécurité de l'exploitation, approuvé par le préfet du département dans lequel est implanté le système dans le cadre de la procédure prévue à l'article 28 du décret n°2003-425.

Définies par le règlement de sécurité de l'exploitation en application de l'article 37 du décret n°2003-425.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{"Décret n°2003-425 du 9 mai 2003 relatif à la sécurité des transports publics guidés"}

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Définis par le règlement de sécurité de l'exploitation en application de l'article 37 du décret n°2003-425.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

